



MISSION

Fontainebleau
patrimoine mondial

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 1^{er} octobre 2020

Le Ministère de la Culture valide la candidature du Domaine de Fontainebleau au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

La candidature du "Domaine de Fontainebleau" au Patrimoine Mondial de l'Unesco vient de franchir une étape décisive et essentielle du long parcours qui va lui permettre de décrocher une reconnaissance universelle.

En effet, le 15 septembre dernier, le Comité français du Patrimoine Mondial, réuni au Ministère de la Culture, a validé cette candidature pour l'inscrire sur la liste indicative de la France, c'est-à-dire dans la *short list* des biens nationaux dont le dossier est suffisamment abouti et étayé pour que l'Etat s'engage à le défendre devant les instances internationales de l'Unesco. C'est la première étape vers un futur classement.

La candidature du « Domaine de Fontainebleau » propose d'étendre à la forêt, l'inscription au Patrimoine Mondial dont bénéficie déjà le Château de Fontainebleau depuis 1981. Elle a été initiée en 2016 par la Ville de Fontainebleau, l'établissement public du Château de Fontainebleau et l'Office national des Forêts (ONF).

"La décision favorable donnée à notre dossier est la reconnaissance du bien-fondé et de la qualité de celui-ci. Rappelons qu'il a été nourri par les travaux d'un conseil scientifique d'une trentaine d'experts qui, depuis quatre ans, n'ont pas ménagé leur peine et ont su démontrer, autant sur le plan historique, culturel, paysager..., la cohérence et la pleine justification de notre démarche. Cette première étape réussie est aussi celle de la mobilisation de toutes les forces-vives de ce territoire du sud francilien", explique Frédéric Valletoux, Maire de Fontainebleau et président de "Fontainebleau, Mission Patrimoine Mondial".

Un Domaine à la valeur universelle incontestable

Cette démarche vise à démontrer que le « Domaine de Fontainebleau » occupe une place à part dans l'Histoire et que le Château, résidence royale et impériale pour tous les souverains depuis le XI^{ème} siècle, et son écrin forestier constituent deux entités indissociables. Nous voulons aussi rappeler aux yeux du Monde à quel point cet ensemble Château, ses jardins et son parc, mais aussi la forêt, a joué un rôle majeur sur le plan culturel, social et environnemental.

Pour Frédéric Valletoux, « *le Château de Fontainebleau est né de la forêt. Comment comprendre pourquoi Fontainebleau est un des très rares exemples au monde d'une résidence royale et impériale qui, depuis la fin du XIème siècle, a accueilli absolument tous les souverains qui se sont succédé en France, sans considérer l'importance du massif ? A l'inverse, comment comprendre pourquoi cette forêt ressemble à ce qu'elle est encore aujourd'hui et l'importance qu'elle a eu dans l'histoire des arts ou du rapport de l'Homme à la Nature, sans mettre en avant le lien avec ce que Fontainebleau a pu représenter dans l'histoire de notre pays et plus largement de l'Europe ?* ».

Un véritable projet de territoire pour le sud francilien

Sous forme associative, créée en 2017, "Fontainebleau, Mission Patrimoine Mondial" réunit l'ensemble des acteurs parties prenantes de cette démarche : les trois initiateurs de cette candidature, ainsi que les collectivités locales du territoire (Région Ile-de-France, Département de Seine-et-Marne, Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et, d'ores et déjà, 14 communes et intercommunalités), des partenaires économiques autour de la CCI de Seine-et-Marne, des associations (Amis de la Forêt, Amis et Mécènes du Château, associations environnementales et sportives)...

Au-delà du bien lui-même « Domaine de Fontainebleau », localisé essentiellement sur la seule commune de Fontainebleau, c'est un territoire bien plus vaste qui se mobilise à travers d'une zone dite de valorisation patrimoniale et paysagère tout autour du Domaine. Ce sont ainsi 131 communes, réunies au sein de 11 intercommunalités, à cheval sur les départements de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, qui sont partie prenante de cette candidature.

« *Cette démarche représente un véritable projet de territoire à l'échelle du sud de l'Ile-de-France. Si l'objectif est d'abord de contribuer à la protection et à la valorisation d'un ensemble patrimonial (le Château) et naturel (la forêt) unique, il s'agit aussi de promouvoir une dynamique de développement local ambitieuse et cohérente avec la forte attractivité de notre territoire* », explique enfin Frédéric Valletoux.

Contacts presse :

Ville de Fontainebleau
laureen.simon@fontainebleau.fr

Château de Fontainebleau
angeline.hervy@chateaufontainebleau.fr

Office national des forêts
guillaume.larriere@onf.fr



Les critères que le Domaine de Fontainebleau coche au regard des critères de l'Unesco

Au sein de l'UNESCO, le Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, considère qu'un bien a une « valeur universelle exceptionnelle » s'il répond à au moins un critère sur une liste de dix. Aux yeux du comité scientifique de Fontainebleau, la forêt satisfait à trois d'entre eux :

- Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.
- Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'un ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significatives de l'histoire humaine.
- Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

Au-delà des critères, un environnement exceptionnel ayant de nombreuses histoires à raconter au monde entier

Le domaine de Fontainebleau constitue, sur quatre siècles à compter du règne de François Ier, une résidence royale de premier ordre, dédiée à la chasse. À travers une iconographie de la vénerie contribuant à scénariser la puissance des souverains, la forêt joue dès le départ un rôle fondamental dans l'évolution du pouvoir monarchique. Cet écrin forestier a également nourri l'imaginaire artistique, depuis la préhistoire (art rupestre) en passant par les XVIIIe et XIXe siècles (peintres et littérateurs romantiques, École de Barbizon) et jusqu'au XXe siècle (photographie et débuts du cinéma d'extérieur).

Au cœur de ce projet de classement à l'UNESCO se trouve surtout le rapport entre l'Homme et la nature : les enjeux environnementaux du XXIe siècle sont le fruit d'une longue histoire qui commence au siècle des Lumières. La mise en réserve exceptionnelle de la forêt suscite dès le siècle suivant deux mouvements fondateurs de la forêt-monument : premières réglementations de protection des paysages, qui placent Fontainebleau au rang de forêt pionnière dans l'histoire mondiale de l'environnement ; création des premiers sentiers balisés au monde, racines du tourisme moderne.

Fait moins connu, Fontainebleau, avec ses particularités topographiques, a été le berceau de dispositifs hydrauliques innovants qui ont déterminé l'aménagement des jeux d'eau dans les domaines royaux de France et d'Europe. La forêt a également vu naître le jardin classique à la française, dont les compositions s'ouvrent sur le paysage forestier environnant. Les effets de perspective ainsi créés à des échelles inédites ont été diffusés et reproduits dans les plus grandes cours, et ont contribué à façonner un regard européen sur le paysage.

Plus encore, le paysage bellifontain illustre l'évolution du rôle du pouvoir central. À la conception de la royauté où le roi tout puissant n'a que des droits sur ses sujets s'y est en effet substituée l'idée d'un souverain qui aurait désormais des devoirs envers eux : l'intérêt général et le bien public prime les libertés individuelles et l'État est appelé à garantir un équilibre entre nature et intervention humaine, et à concilier une pluralité d'enjeux territoriaux et d'usages souvent contradictoires. Territoire d'application privilégié des politiques d'aménagement du territoire, Fontainebleau est, encore aujourd'hui, un laboratoire pour les relations type centre/périphérie entre un État central et les localités.

